

À

Monsieur Alain Vidalies  
Secrétaire d'État chargé des Transports  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75 700 PARIS

**Objet :** Préavis de grève nationale des contrôleurs du trafic aérien du 25 au 27 mars 2015

**Copie :** M. Patrick Gandil, DGAC — M. Maurice Georges, DSNA

Monsieur le Secrétaire d'État,

Le congrès du Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien se tient à Bordeaux du 16 au 20 mars. Il permet aux principaux acteurs du contrôle aérien d'analyser la nature et l'ampleur des évolutions portées aujourd'hui par la modification des référentiels réglementaires, les conséquences des politiques publiques ou les besoins exprimés d'adaptation des services consécutifs à l'évolution de la demande des compagnies aériennes.

Après débat, les membres du SNCTA présents ou représentés en congrès ont décidé d'adopter, par 735 voix pour et 1 voix contre, une motion mandatant le bureau national pour obtenir, avant la fin du mois de mars 2015, l'ouverture d'une négociation sociale traitant :

- de l'organisation du travail des ICNA en service opérationnel ;
- de l'organisation du travail des ICNA experts et cadres ;
- de l'évolution des modalités de vérification des compétences des contrôleurs aériens dans le cadre des règlements actuels puis du règlement UE 2015/340 du 20 février 2015 qui s'appliquera prochainement ;
- de la définition d'un âge limite de départ en retraite pour tous les ICNA ;
- des modalités de suivi et d'accompagnement du glissement de 57 à 59 ans de la limite d'âge des ICNA ;
- de l'évolution du régime indemnitaire des ICNA et TSEEAC contrôleurs consécutive au projet de mise en place du RIFSEEP ;
- du processus de suivi du management des questions techniques à la DSNA.


Le SNCTA considère que, pour être acceptées, les nouvelles exigences applicables aux contrôleurs aériens doivent être comprises et élaborées au cours d'un processus de négociation spécifique. Ce processus est aujourd'hui absent.

En conséquence et considérant le caractère urgent de certaines actions à conduire, le SNCTA demande qu'annonce soit faite, au plus tard le 24 mars prochain, de l'ouverture de négociations sociales avec les organisations représentatives des ICNA sur les problématiques précitées.

Dans l'attente de cette annonce, le SNCTA dépose un préavis de grève couvrant la période du mercredi 25 mars au vendredi 27 mars, soit, pour les personnels à horaires permanents, de la prise du service de jour le 25 au matin à la fin du service de nuit le 28 au matin. Ce préavis concerne l'ensemble des ICNA et les TSEEAC contrôleurs affectés en France métropolitaine, outre-mer ou à l'étranger. Conformément à la loi, les instances dirigeantes du SNCTA sont à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de notre haute considération.

Le bureau de congrès du SNCTA



Gladys Surmely



Claude Sarter



Bénédicte Derycke



Clément Palmade



Jean-Louis Charles